

MAIRIE



Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 22 février 2011

Convocations : 08 février 2011

Présents : Alain Lambert, Daniel Duclosson, Jocelyne Artéro, Philippe Girod, Philippe Guichard, Nathalie Mortier, Frédéric Merlet

Absents excusés :

Mathilde Millet, Denis Vuillat qui donne procuration à Alain Lambert, Valérie Nguyen qui donne procuration à Nathalie Mortier, Dominique Rey qui donne procuration à Daniel Duclosson.

Secrétaire de séance : Jocelyne Artéro

I – Approbation du compte-rendu

Le compte-rendu de la séance du 22 décembre 2010 n'appelant aucune observation particulière est approuvé à l'unanimité des membres présents.

II – Comptes de gestion et comptes administratifs 2010

Monsieur le Maire ne participe pas aux débats sur les comptes administratifs.

Le conseil réuni sous la présidence de Mr Daniel Duclosson, premier adjoint, prend connaissance des comptes administratifs dressés par le Maire et des comptes de gestion établis par le percepteur de Seyssel

La balance générale s'établit comme suit :

Compte administratif principal 2010		
Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Résultats reportés de 2009		120 000.00 €
Opérations de l'exercice	521 137.81 €	559 063.93 €
Totaux	521 137.81 €	679 063.93 €
Excédent de clôture 2010		157 926.12 €
Section d'investissement		
Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Résultats reportés de 2009		711 723.31 €
Opérations de l'exercice	339 332.52 €	127 629.81 €
Totaux	339 332.52 €	839 353.12 €
Excédent de clôture 2010		500 020.60 €

Compte administratif pour le Budget annexe de l'eau		
Section d'exploitation	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	39 905.31 €	176 719.77 €
Totaux		
Excédent de clôture		136 814.46 €
Section d'investissement		
Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Résultats reportés de 2009	12 143.30 €	
Opérations de l'exercice	31 865.60 €	19 505.93 €
Totaux	44 008.90 €	19 505.93 €
Déficit de clôture	24 502.97 €	

Après avoir délibéré le conseil municipal approuve les comptes administratifs et les comptes de gestion du perception pour l'exercice 2010.



III – Compte administratif et compte de gestion du C.C.A.S.

Madame Artéro, adjointe au Maire, informe le conseil que suite à la réunion du C.C.A.S du 21 février le compte administratif du comité est excédentaire de 1 003.43 € dont détail ci-dessous :

Compte administratif pour le budget annexe du C.C.A.S.		
Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Résultats reportés de 2009		103.96 €
Opérations de l'exercice	8 944.49 €	9 843.96 €
Totaux	8 944.49 €	9 947.92 €
Excédent de clôture		1 003.43 €

IV – Appartements communaux

Le Maire informe le conseil que les appartements communaux situés à l'étage de la nouvelle mairie devraient être terminés début avril au plus tard début mai. Il s'agit d'un appartement type T2 d'une superficie de 41.50 m² et d'un type T3 d'une superficie de 72.85 m².

Il précise avoir à nouveau pris contact avec les personnes ayant sollicité une location et que celles ci n'étaient plus intéressées. A la suite de cette intervention Mr et Mme Truck ainsi que Melle Richon et Mr Mahieu ont fait une demande écrite pour la location des appartements communaux.

Le montant de la location a été défini en fonction d'une moyenne pratiquée par les bailleurs sociaux et les propriétaires du secteur privé.

Loyer de l'appartement T2 : 300 € TTC mensuel. Locataires : Melle Richon et Mr Mahieu.

Loyer de l'appartement T3 : 500 € TTC mensuel. Locataires : Mr et Mme Truck, suite à la demande de location pour une période de 18 mois, temps nécessaire pour la construction de leur future habitation érigée sur la commune.

Les loyers seront révisibles le 1^{er} janvier de chaque année en fonction de l'Indice INSEE de Référence des Loyers, dernier indice connu.

Il sera précisé dans les baux de location que, compte-tenu qu'il existe une partie commune, montée d'escaliers, les locataires auront l'obligation de l'entretenir et qu'en cas de non respect de cette clause la commune se réservera le droit de facturer des charges.

V – Convention d'affermage du restaurant « Le Saint germinois »:

Le terme de la convention d'affermage entre la commune et la gérante du restaurant communal « Le Saint germinois » est fixé au 31 octobre 2011. Depuis quelques années déjà le restaurant a perdu sa renommée, son dynamisme et sa clientèle. Une nouvelle impulsion est indispensable pour relancer l'activité. Le Maire explique au conseil qu'il ne souhaite pas renouveler cette convention dans les conditions où elle avait été établie à l'origine.

Afin de repartir sur de nouvelles bases il est nécessaire, dans un premier temps, de dénoncer le contrat dans un délai de six mois avant le terme du 31 octobre 2011 et par la suite de lancer une consultation pour une nouvelle gérance.

Par ailleurs Madame Chantal Doussot avait fait part verbalement de son intention d'arrêter l'exploitation du restaurant au terme de la convention.

Il donne lecture du projet de courrier qui sera expédié à Madame Doussot, gérante, du restaurant. S'ensuit un vote à main levée pour reconduire ou pas la convention.

L'ensemble du conseil municipal est favorable à cette proposition.

VI – Tarifs communaux :

Le tarif de location de la salle des fêtes n'a pas été changé depuis 2004, pour mémoire : 120€.

Le Maire propose au conseil de l'augmenter cette année à 150 € (augmentation du coût du chauffage et de l'électricité). Le conseil donne son accord pour fixer la location de la Salle des fêtes à 150 € à partir du 1^{er} avril 2011. La caution exigée au moment de la réservation est fixée au double du prix de location soit 300€.

Le prix du mètre carré de concession au cimetière défini en 2004 ainsi que le prix du mètre cube de l'eau et la location des compteurs fixé en 2008 ne seront pas modifiés cette année.

Pour mémoire : Cimetière : 50 € le mètre carré soit 100 € pour une concession de 30 ans.

Prix du mètre cube de l'eau 1.30 € jusqu'à 500 M3, 1,20 € au-delà de 500 M3. Location annuelle du compteur : 30 €.

V- Comité des fêtes. Achat d'un réfrigérateur professionnel

Par courrier en date du 19 janvier 2011, lu au conseil, le comité des fêtes souhaite porter à la connaissance des élus qu'il a déjà investi dans un réfrigérateur et dans divers matériels. Il souhaiterait une aide de la commune pour l'acquisition d'un réfrigérateur professionnel.

Le conseil émet un avis favorable à cette acquisition et charge Messieurs Rey et Girod d'étudier les meilleures conditions de prix et de fonctionnalité dans cette perspective d'achat.

VI – Demande de mise à disposition d'une parcelle communale :

Par courrier en date du 5 février, Monsieur Sylvain Bouvier, arboriste auto-entrepreneur, a sollicité la commune pour la mise à disposition d'une parcelle de terrain en vue d'y entreposer des branchages et du bois de chauffage. Monsieur Duclos propose de laisser Mr Bouvier poser ce bois sur une parcelle communale à Cusinens. Sur cette parcelle sont déjà entreposés des stères de bois appartenant à des particuliers.

Le municipalité émet donc un avis favorable pour mettre à disposition une superficie de 120 m² pour stockage de 30 m³ environ de bois et branchages. Monsieur Bouvier sera averti par courrier de la décision du conseil avec la précision *qu'en cas de nécessité, la commune se réserve le droit de récupérer , à tout moment , cette surface sans dédommagement.*

VII - Programme de travaux 2011

Aménagement du cimetière :

A l'étude un projet de construction de columbarium et un jardin du souvenir pour recevoir les urnes funéraires et les cendres des défunts qui ont souhaité se faire incinérer. Monsieur Philippe Guichard et Mesdames Jocelyne Artéro et Nathalie Mortier sont chargés de collecter les informations utiles à la réalisation du projet.

Le mur du cimetière nécessiterait également une restauration. Ce point sera étudié au moment de l'élaboration du budget communal 2011.

Logement de la salle des fêtes :

Le logement de la salle des fêtes est en cours de déménagement. Suite à la visite de la commission « Travaux » en date du 14 février le Maire proposerait, dans un premier temps d'y apporter un coup de fraîcheur (nettoyage et peinture) ce qui permettrait de le louer à nouveau. S'ensuit un débat concernant une utilisation différente de ce bâtiment dans le futur (agrandissement de la cuisine de la salle des fêtes voire agrandissement de la salle des fêtes etc...). La réflexion est lancée, une nouvelle visite sera organisée pour arrêter un choix.

Renforcement du réseau d'alimentation en Eau Potable route de Lapechère :

Rendez-vous est pris le 9 mars avec les responsables des différents intervenants (France Télécom, Energie et Services de Seyssel) pour étudier et coordonner les travaux de renforcement du réseau d'électricité.

Travaux voirie :

Démolition du mur devant la mairie, raccordement de la Mairie et de la halte garderie au réseau d'eaux usées. Lors de l'ouverture des tranchées pour les différents raccordements des infiltrations ont été constatées dans la cave, elles ont été stoppées. Les chaussées seront remises en état.

Questions et informations diverses

Emplois saisonniers : Comme chaque année le conseil recrutera plusieurs personnes pour effectuer divers travaux d'entretien d'espaces verts et de bâtiments pendant la période de Juin à Septembre. Un appel à candidatures va être fait par voie d'affichage sur les panneaux communaux. A noter que pour le mois de juin, le conseil recherche de préférence une personne titulaire du permis B.

Urbanisme : Monsieur Rey, adjoint chargé de l'urbanisme, réunira la commission tous les deux mois pour informer les membres des différents documents reçus : Permis de construire, déclarations préalables, certificats ou renseignements d'urbanisme.

Office National des Forêts : Monsieur Philippe Girod informe le conseil que la délimitation des parcelles en forêt domaniale est en cours de réalisation.

Vaisselle de la salle des fêtes : Madame Artéro s'est chargée d'inventorier la vaisselle de la salle des fêtes. Il s'est avéré un manque en coupes à champagne, verres ballons, plats etc... La société ECOTEL a établi un devis pour le réapprovisionnement des pièces de vaisselle manquantes.

Fin de séance : 23 h 30

Le Maire,
Alain LAMBERT

